

S O M M A I R E
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE
REUNION DU 12 OCTOBRE 2015

-=-=-=-=-

ORDRE DU JOUR
ET RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS PRISES

-=-=-

Délibérations rendues exécutoires le 14 octobre 2015

2 – RURALITÉ, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

201 – MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES – PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES - AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Oui (à l'unanimité)
---	---------------------

4 – EDUCATION, JEUNESSE, SPORT ET CITOYENNETE

401 – MISSION 07 - EDUCATION ET JEUNESSE - PROGRAMME 07-02 – SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2016 DES COLLEGES	Oui (à l'unanimité, le groupe Communiste et républicain et le groupe Oise à gauche s'abstenant)
--	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2015

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015

Dûment convoqué par lettre en date du 29 septembre 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : Mme BALITOUT - M. BASCHER - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - Mme DAILLY - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - M. DUMONTIER - M. FONTAINE - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - Mme JORAND - Mme LADURELLE - Mme LAVALETTE - Mme LEFEBVRE - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. MARCHAND - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

Avaient donné délégation de vote :

- Mme ALET à Mme LAVALETTE,
- M. AUGER à M. VILLEMAIN,
- M. BLANCHARD à Mme DAILLY,
- M. DESMEDT à Mme CORDIER,
- M. GUINIOT à M. LETOURNEUR,
- Mme ROUX à M. DIETRICH,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la décision III-13 du 18 mars 2013,

VU le rapport **201** du Président du conseil départemental :

MISSION 04 - DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES - PROGRAMME 04-01 - AIDE AUX COMMUNES - AFFECTATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOPTE A L'UNANIMITE les conclusions suivantes :

- **ACCORDE** à la commune de PONT-SAINT-MAXENCE, en complément de la subvention de 1.020.000 €, octroyée par décision III-13 du 18 mars 2013, pour la construction d'une nouvelle salle polyvalente à dominante sportive (2 plateaux sportifs, club house, salles de réunions, infirmerie et annexes), une aide spécifique de **319.990 €** afin de permettre la réalisation de la tranche optionnelle de ce projet (salle de dojo, salle d'escrime et annexes), qui favorisera une pratique sportive diversifiée.

**Pour le Président et par délégation
Le Préfet,
Directeur général des services**

Xavier PÉNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE

REUNION CONCERNANT LA REUNION DU 12 OCTOBRE 2015

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2015

Dûment convoqué par lettre en date du 29 septembre 2015 ; le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

Etaient présents : Mme BALITOUT - M. BASCHER - Mme BORGEO - Mme CARLIER - Mme COLIN - Mme CORDIER - M. COURTIAL - Mme DAILLY - M. DECORDE - Mme de FIGUEIREDO - M. DESESSART - M. de VALROGER - Mme DHAMY - M. DIETRICH - M. DUMONTIER - M. FONTAINE - Mme FOYART - Mme FUMERY - Mme GOURAUD - Mme JORAND - Mme LADURELLE - Mme LAVALETTE - Mme LEFEBVRE - M. LETELLIER - M. LETOURNEUR - Mme LEVESQUE - M. LOCQUET - M. MARCHAND - M. NANCEL - Mme NEAU - M. PACCAUD - M. PIA - M. SELLIER - Mme VAN-ESLUWE - M. VILLEMAIN.

Avaient donné délégation de vote :

- Mme ALET à Mme LAVALETTE,
- M. AUGER à M. VILLEMAIN,
- M. BLANCHARD à Mme DAILLY,
- M. DESMEDT à Mme CORDIER,
- M. GUINIOT à M. LETOURNEUR,
- Mme ROUX à M. DIETRICH,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.421-11 du code de l'éducation,

VU le rapport **401** du Président du conseil départemental et son annexe :

MISSION 07 - EDUCATION ET JEUNESSE - PROGRAMME 07-02 - SOUTIEN AUX ACTEURS DU TERRITOIRE - DOTATIONS DE FONCTIONNEMENT PREVISIONNELLES 2016 DES COLLEGES

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte A L'UNANIMITE, le groupe Communiste et républicain et le groupe Oise à gauche s'abstenant, les conclusions suivantes :

- **ARRETE** les dotations prévisionnelles 2016 de fonctionnement des 66 collèges publics de l'Oise détaillées en annexe ;

- **DIT** que ces dotations, d'un montant global de 8.324.000 €, tiennent compte, après observation des enquêtes de fonctionnement et du bilan chauffage, des éléments suivants :

- * les caractéristiques des établissements (effectifs, superficie) ;
- * la participation du département à la pédagogie ;
- * les dépenses de viabilisation (chauffage, électricité, eau) évaluées tant sur la base des historiques de consommation qu'en fonction de l'évolution des tarifs, contrebalancées en termes de chauffage, par la performance de nos contrats de chauffe ;
- * les dépenses d'entretien courant avec prise en considération pour les collèges concernés du nombre de mois sans contrat de gros entretien ;
- * les charges générales de fonctionnement évaluées sur la base des historiques et de ratios plafonnés pour une approche équitable ;
- * les abonnements au très haut débit Internet ;
- * la compensation de prestations accessoires liées aux logements occupés par nécessité absolue de service ;

- **AJOUTE** que cette année encore, les effets d'un hiver clément conjugués à la performance des contrats départementaux de gestion de l'énergie, permettent un ajustement globalement à la baisse de la part chauffage sans aucun préjudice pour le fonctionnement des collèges ;

- **PRECISE** que :

- * conformément aux dispositions de l'article L.421-11 du code de l'éducation, ces montants seront notifiés aux chefs d'établissements avant le 1er novembre 2015 ;
- * les dotations définitives seront arrêtées lors du vote du budget primitif de 2016.

**Pour le Président et par délégation
Le Préfet,
Directeur général des services**

Xavier PÉNEAU